

Images de synthèse présentées lors de la réunion publique du 1^{er} juillet.

Ces images donnent « l'esprit » de l'aménagement. La réalité de la calade sera plus rustique.

Cet aménagement correspond aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France.



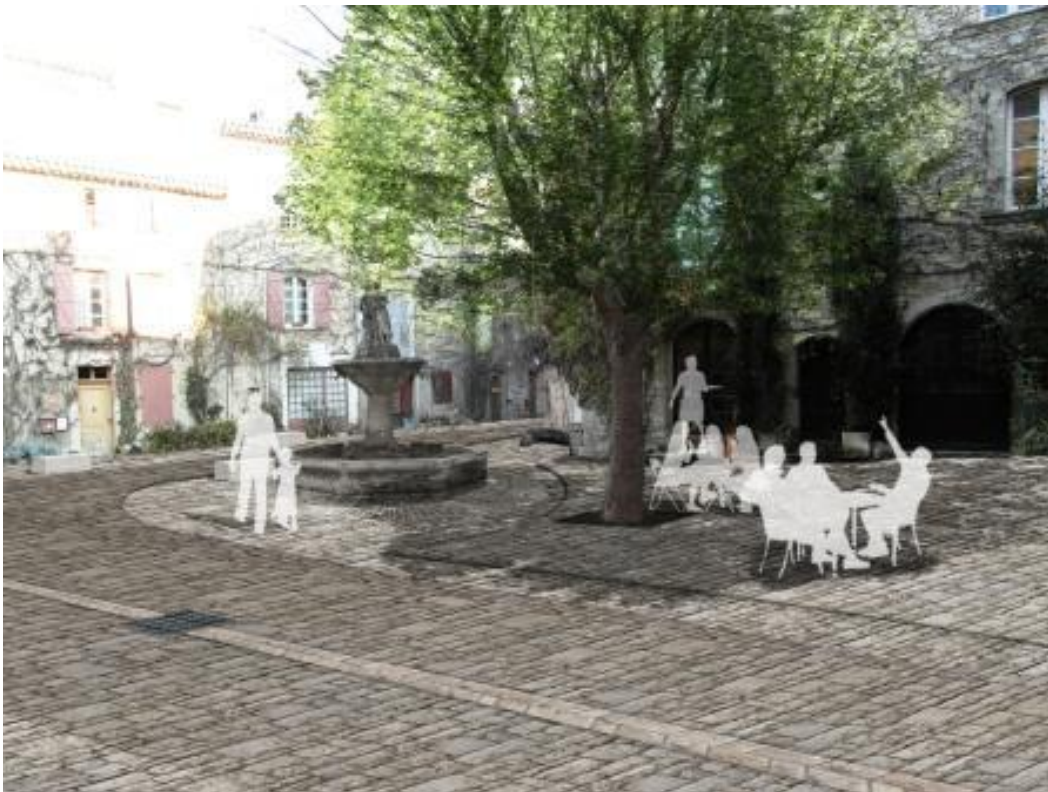
Rue du quay : la voie de roulement en enrobé est bordée d'une calade à gauche, le stationnement sera limité pour permettre une meilleure accessibilité.



Place de l'horloge : le mur de soutènement est reconstruit, un espace convivial est aménagé, une place de stationnement à durée limitée sera créée.



Place de la fontaine : la place est entièrement caladée. Le stationnement est interdit.





Rue Saint-Louis et rue de la Bourgade : la voie de roulement en enrobé est bordée de chaque côté par une calade en pied de façade.